

Check-list pour travailleurs qualifiés originaires des pays de l'UE, de la Suisse, du Liechtenstein, de la Norvège et de l'Islande

Comment me préparer pour venir en Allemagne?

1. La recherche d'emploi

- ✓ Consultez les [offres d'emploi](#) de « Make it in Germany » ou d'autres bourses d'emploi sur Internet.
- ✓ De nombreuses entreprises publient des **offres d'emploi en ligne**. S'il n'y a pas de postes vacants, vous pouvez également postuler de manière proactive.
- ✓ Préparez vos documents de candidature:
 - CV
 - Lettre de motivation
 - Certificats / Références
- ✓ Veuillez noter que pour les métiers réglementés, une autorisation d'exercice de la profession est requise.



Notez bien: vous devez éventuellement prouver une connaissance suffisante de l'allemand.

2. Le visa

- ✓ Les citoyens de **l'UE, de la Suisse, du Liechtenstein, de la Norvège et de l'Islande** n'ont besoin que d'un **passport** ou d'une **carte d'identité** en cours de validité pour entrer en Allemagne.



Vous n'avez pas besoin de permis pour travailler en Allemagne.

3. L'arrivée

- ✓ Vous avez besoin d'une [assurance maladie](#) valide dès le premier jour de votre entrée en Allemagne. Vérifiez si votre assurance maladie existante couvre les prestations de l'assurance maladie allemande.
- ✓ Prévoyez de l'argent en espèces pour faire vos premiers achats.

Hébergement dans les premiers jours

- ✓ Un hébergement dans un hôtel / un gîte touristique / une auberge de jeunesse est possible.
- ✓ Recherchez un appartement meublé pour une sous-location.

Recherche d'un logement

- ✓ Aucun logement permanent trouvé? Recherchez des logements en colocation avec des Allemands via des sites web.
- ✓ Recherchez les offres de logement avec le support des [Welcome Center](#) dans votre région.
- ✓ Recherchez les offres de logement dans la rubrique des services des journaux ainsi que sur les plateformes immobilières sur Internet. Vous pouvez trouver plus d'informations sur la [recherche d'un logement](#) sur « Make it in Germany ».

4. Déclaration de domicile / Demande du permis de séjour

- ✓ En Allemagne, il est **obligatoire de déclarer** son lieu de résidence. Pour cela, vous devez, dans **les deux semaines** suivant votre arrivée, vous rendre au bureau de déclaration de domicile (*Einwohnermeldeamt*) ou au service d'accueil des citoyens (*Bürgeramt*).
- ✓ Prenez rendez-vous avec le *Bürgeramt* le plutôt possible.
- ✓ Préparez les documents nécessaires à soumettre au bureau de déclaration de domicile. Ce sont généralement:
 - Formulaire d'enregistrement dûment rempli et signé
 - Passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité
 - Contrat de location ou attestation du propriétaire de votre logement (*Wohnungsgeberbescheinigung*).



Veillez noter qu'une adresse d'hôtel n'est pas acceptée partout comme adresse d'enregistrement.

5. Vie quotidienne / Familiarisation

- ✓ Vous pouvez trouver de nouveaux amis dans des clubs (sportifs) ou lors d'évènements publics.
- ✓ Les [cours d'intégration](#) vous permettent de rencontrer des personnes qui, comme vous, sont récemment venues en Allemagne.
- ✓ Vous pouvez apprendre l'allemand bien avant votre arrivée en Allemagne! Le Goethe-Institut propose dans le monde entier des cours d'allemand et des examens pour prouver ses compétences linguistiques. La mappemonde sur « [Make it in Germany](#) » vous indique où trouver un Goethe-Institut.



Conseil: Le personnel du service d'orientation des migrants vous aidera à vous acclimater à la vie quotidienne en Allemagne.

Pièce jointe: Liste des documents importants

Vous aurez éventuellement besoin des documents suivants lors de votre séjour en Allemagne. Il est conseillé de se munir de copies certifiées conformes, des documents originaux (ou le cas échéant, des traductions certifiées conformes):

- **Passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité**
- **Carte de crédit / carte de débit**
- **Acte de naissance**
- **Si nécessaire, certificat de mariage (nécessaire pour l'inscription au *Bürgeramt*, également nécessaire pour le titre de séjour du conjoint)**
- **Diplôme universitaire (original, nécessaire lors de la conclusion d'un contrat de travail) ou d'autres preuves de qualification**
- **Preuve du financement de votre séjour (par exemple contrat de travail ou bulletin de salaire)**
- **Police ou carte d'assurance maladie**